



EXCERPT  
Concernant la signature d'un avenant pour la  
prolongation de la convention de subvention  
EMVIBAG

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

Wéris réglement n° 2021/0033 du 28 décembre 2021 à l'application  
des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux  
aides de ministres prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par le règlement (UE)  
2021/1033 du 28 décembre 2021 portant aménagement de ce réglement.  
Wé le règlement relatif à l'aide d'urgence à la transformation numérique visant à  
l'assouplissement de la crise sanitaire COVID-19 adopté par décision concernant la mise  
en œuvre de l'aide d'urgence à la transformation numérique signé le 12 juillet 2020 et  
l'avant le à la Convention relative à la mise en œuvre du SODEE  
concernant le dispositif d'assouplissement de la crise sanitaire COVID-19 adopté par  
la décision n° 7 du 28 décembre 2020 portant aménagement de ce réglement.  
Wé la convention n° 7 du 28 décembre 2020 portant aménagement de ce  
réglement à la transformation numérique signée le 12 juillet 2020 et  
l'avant le à la Convention relative à la mise en œuvre du SODEE concernant l'adéquation  
de la demande d'aide à la transformation numérique signée le 7 avril 2020.  
Wé la demande d'aide à la transformation numérique déposée par EMVIBAG le 13  
juin 2020.  
Wé la convention signée entre Limoges Métropole et l'entreprise EMVIBAG en date  
du 22 novembre 2020.  
Wé l'avis simple de la commission mise en date du 20 novembre 2020.

CONSIDERANT que le remont pris dans la réalisation des actions subventionnées est  
indépendant à la volonté du bénéficiaire.

DECIDE

**Avenant 1** Un avenant de prolongation à la convention de subvention signé le 12  
décembre 2022 avec l'entreprise EMVIBAG sera conclus jusqu'au 30 juin 2024.

**Avenant 2** Tous les autres arrêtés prévus par la convention initiale restent inchangés.

Fait à Limoges, le 11/12/2022

Le Président de Limoges Métropole,

Accord de réception - Ministère de l'Économie  
et des Finances - Direction de l'Aménagement  
du territoire et de l'Aménagement du territoire  
Prise sur le serveur interne de l'Etat le 11/12/2022  
Poste de 11/12/2022

## DÉCISION

# Décision concernant la signature d'un avenant pour la prolongation de la convention de subvention EMVIBAG

1 DOCUMENT - Publié le 11 Décembre 2023



[DEC\\_ECO\\_24703\\_AIDE\\_TRANSFORMATION\\_NUMERIQUE\\_EMVIBAG\\_AVENANT\\_01.pdf](#)  
(.pdf, 99,4 Ko)

[TÉLÉCHARGER](#)